

La soupe serait-elle dangereuse ?

Marie-Noëlle LOVENFOSSE

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, **entrées libres** interroge une personnalité, du monde scolaire ou non.

27/11/2018



Une soupe de légumes préparée pour les enfants de l'école par la maman d'une institutrice : c'est terminé, l'AFSCA l'interdit ! Une absurdité pour la directrice, qui commente : « On ne va pas leur servir de la soupe en boîte ! »

Et vous, qu'en dites-vous ?



Bernard HUBIEN,
Secrétaire général de l'UFAPEC¹

“ Il est déjà arrivé que des parents nous contactent pour nous dire qu'il n'y avait plus de cantine dans l'école de leur(s) enfant(s) en raison des contrôles de l'AFSCA. Une école de Schaerbeek nous a expliqué avoir complètement remis sa cuisine aux normes deux ou trois ans auparavant, et s'être vue malgré tout dans l'obligation de faire de nouveaux aménagements. Elle a finalement jeté le gant, face aux couts que cela représentait !

On sait bien qu'il y a des normes à respecter et que le but est de veiller à la santé des enfants, mais n'y-a-t-il pas parfois un certain excès de zèle ? En arriver à servir des frites – sanitaires inoffensives – plutôt que de la soupe ne semble pas très satisfaisant du point de vue nutritif... C'est même plutôt aberrant !

Les parents souhaitent, pour la plupart, que des cantines soient présentes dans les écoles. Mais de nombreux établissements scolaires ne veulent plus courir le risque de devoir faire face à des contrôles trop exigeants et de se voir imposer des investissements qu'ils ne seraient pas à même de couvrir.

Dans une école fondamentale à encadrement différencié de Bruxelles, les mamans faisaient de la soupe pour midi, à tour de rôle. Elles cuisinaient dans l'école. Cela n'a plus pu se faire en raison d'un contrôle de l'AFSCA, et ce pour quelques degrés de différence avec la température recommandée pour de la soupe. Combien d'entre nous prennent la température de leur soupe chez eux pour savoir s'ils peuvent la consommer ou pas ?

Certaines écoles en arrivent à supprimer les célébrations d'anniversaire en classe, pour éviter qu'on puisse leur reprocher de servir des gâteaux ou des tartes confectionnés à la maison. Même si nous comprenons leur choix, il y a un moment où il semble qu'on tombe un peu en absurdité !

On se retrouve devant un cas de figure du même type avec le Programme européen « Lait, fruits et légumes à l'école »². Les charges administratives qui s'y rattachent sont devenues tellement lourdes pour les écoles que la plupart d'entre elles préfèrent renoncer à demander cette aide à laquelle elles ont pourtant droit³. Nous déplorons

que des mesures de contrôle tatillonnes et disproportionnées entraînent la suppression, dans les écoles, d'un apport important, qui fait partie de l'éducation à une alimentation saine. Nous entendons régulièrement des parents nous expliquer qu'ils n'ont pas suffisamment de revenus pour donner à leurs enfants les fruits et légumes recommandés pour leur santé. C'est paradoxal : on confie de plus en plus de missions à l'école, dont celle d'inciter les enfants à manger sainement, et on leur met des bâtons dans les roues plutôt que de les aider à atteindre cet objectif !

Nous sommes favorables depuis toujours à l'allègement de la charge administrative des directions, pour qu'elles puissent jouer leur rôle fondamental de leadership pédagogique et relationnel. Des aides administratives ont été accordées d'un côté, mais on renforce le poids de la charge administrative de l'autre... Ce n'est ni très logique, ni très efficace ! » ■

1. Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique

2. Ce programme vise, grâce à l'aide européenne complétée par la Région wallonne, à fournir et distribuer gratuitement des fruits, des légumes et/ou des produits laitiers aux élèves des écoles maternelles et primaires situées sur le territoire de la Région wallonne.

3. Stéphane VREUX, président du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental catholique, le soulignait récemment dans une « carte blanche » publiée sur le site du journal *Le Soir*, le 6 décembre dernier.